



DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse n°: 00000 /2023

Date: 19 juin 2023

Lieu: République du Rwanda Kigali, République du Rwanda

La Commission de l'Union africaine et la République du Rwanda convoquent la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties au Traité de l'Agence africaine du médicament (AMA)

La Commission de l'Union africaine (UA), en collaboration avec le gouvernement de la République du Rwanda, convoque la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties (CoSP) au Traité de l'Agence africaine du médicament (AMA) du 19 au 20 juin 2023 à Kigali, au Rwanda. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants : nommer les membres du Conseil d'administration de l'AMA ; examiner et adopter les termes de référence révisés du directeur général de l'AMA ; et déterminer la date et le lieu de la deuxième session ordinaire de la CoSP - tout cela dans le but d'accélérer l'opérationnalisation de l'AMA.

La 32e session ordinaire de la Conférence a adopté le Traité portant création de l'Agence africaine du médicament (AMA), Décision de la Conférence le 11 février 2019, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le traité AMA est entré en vigueur le 5 novembre 2021 après le dépôt du 15e instrument de ratification.

L'opérationnalisation effective de l'AMA vise à renforcer la capacité des États parties et des Communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine (UA) à réglementer les produits et technologies médicaux afin d'améliorer l'accès à des produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

La Conférence des États Parties (CdP) au Traité de l'AMA est l'organe politique suprême de l'AMA. La CdP comprend tous les États membres de l'UA qui ratifient ou adhèrent au Traité de l'AMA et est représentée par les ministres responsables de la santé ou leurs représentants dûment autorisés. La Conférence des États parties se réunit une fois tous les deux (2) ans en session ordinaire et en session extraordinaire à la demande du Président, du Bureau, du Conseil d'administration ou des deux tiers des États parties.

La première session ordinaire de la CEP s'est tenue du 1er au 2 juin 2022 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Au cours de la session, la CEP a établi et adopté son règlement intérieur, élu les membres de son bureau et approuvé le rapport d'évaluation pour l'accueil du siège de l'AMA. En outre, suite à la décision unanime du CoSP de tenir une session extraordinaire du CoSP avant la fin de l'année 2022, la Commission de l'UA a organisé la première session extraordinaire les 3 et 4 novembre 2022 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

“Nous sommes ravis que l'AMA ait trouvé sa place ici à Kigali, au Rwanda, pour servir tous les Africains. Le gouvernement rwandais s'est engagé à faire le nécessaire pour assurer un environnement favorable à l'AMA, car notre objectif commun est de créer un organisme de réglementation des médicaments efficace pour les Africains,” – Honorable Dr Sabin Nsanzimana, Ministre de la Santé du Rwanda

“Un environnement réglementaire plus solide et harmonisé, y compris l'autorisation commerciale coopérative des médicaments développés par les entreprises pharmaceutiques africaines, comme l'envisage l'AMA, fait partie intégrante d'un écosystème de santé qui fonctionne bien et qui est essentiel à la sécurité sanitaire, à la couverture sanitaire universelle et à la santé des populations. L'AMA a donc un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de la santé et du bien-être des Africains en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons. L'AMA peut contribuer à faire de l'Afrique une puissance manufacturière



résiliente apportant des solutions africaines aux défis socio-économiques qui se posent, ce qui renforcera la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), unifiant les États membres de l'UA. J'encourage tous les États membres de l'UA à déployer des efforts collectifs pour rendre l'AMA opérationnel,” – S.E. Amb. Minata Samate Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Commission de l'Union africaine.

Les participants à la réunion examineront et adopteront un rapport complet sur les résultats de la réunion et la voie à suivre.

Pour toute demande de renseignements de la part des médias, veuillez contacter:

- i. **M Julien M. Niyingabira** | Chef de Division de Communication pour la Santé Centre Biomedical du Rwanda / Ministère de la Santé | E-mail : julien.niyingabira@rbc.gov.rw
- i. **Mme. Whitney Mwangi** | Spécialiste de la communication et du plaidoyer en matière de politique de santé, Direction de la santé et des affaires humanitaires | Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, Commission de l'Union africaine | E-mail : WhitneyM@africa-union.org
- ii. **M. Gamal Eldin Ahmed A. Karrar** | Chargé de communication principal | Direction de l'information et de la communication | E-mail : GamalK@africa-union.org

Direction de l'information et de la communication, Commission de l'Union africaine | E-mail: DIC@africa-union.org | Web: www.au.int | Addis-Abeba, Éthiopie | Suivez-nous: [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)